

Avez-vous des questions au sujet de **Ma retraite en ligne**?

Ma retraite en ligne simplifie le processus de retraite pour vous et vos participants. Lisez la suite pour en savoir plus sur son fonctionnement et obtenir des réponses à vos questions.

Comment fonctionne **Ma retraite en ligne** pour les participants?

Les participants qui ont atteint l'âge de la retraite verront apparaître une nouvelle bannière lorsqu'ils se connecteront à Ma Pension, les informant de la date à laquelle ils sont admissibles à la retraite.

- Lorsqu'un participant est prêt à prendre sa retraite, il vous en informe par les canaux existants et vous soumettez son formulaire de demande de retraite au Régime des CAAT par l'entremise du portail des employeurs.
- Le Régime des CAAT préparera la trousse d'options de retraite du participant et une version en ligne sera disponible dans son compte Ma Pension. Cette trousse comprendra également des instructions pour compléter les processus de retraite.
- Le participant peut utiliser *Ma retraite en ligne* dans Ma Pension pour envoyer ses options et les documents justificatifs directement au Régime des CAAT, en toute sécurité.
- Si le Régime des CAAT a besoin de documents supplémentaires pour compléter le processus, le participant en sera informé directement par courriel sécurisé dans Ma Pension.
- Le participant pourra suivre l'évolution du processus chaque fois qu'il se connectera à Ma Pension, afin qu'il puisse se préparer à sa retraite prochaine.

Quels changements devrai-je apporter à mes processus?

Ma retraite en ligne ne modifiera pas votre processus actuel de demande de retraite en ligne. En revanche, il vous permettra d'avoir une meilleure visibilité sur le parcours de retraite d'un participant, du début à la fin.

- Une fois que vous aurez envoyé le formulaire de demande de retraite du participant par l'intermédiaire du portail des employeurs, *Ma retraite en ligne* sera disponible pour le participant.
- Chaque fois que vous accéderez à la page des renseignements sur le participant dans le portail des employeurs, vous pourrez savoir à quel moment le participant a soumis ses options et à quel moment le processus de retraite est terminé.

Où puis-je suivre l'évolution du processus de retraite d'un participant?

Connectez-vous au portail des employeurs et recherchez le nom du participant. Si sa demande de retraite est en cours, vous verrez sur sa page de renseignements un suivi de l'évolution du processus de retraite, qui montre les étapes du début à la fin. Les coches vertes vous donneront une indication de l'état d'avancement.

Que signifie « renseignements supplémentaires requis »?

Si le Régime des CAAT a besoin de renseignements de votre part pour compléter la demande de retraite du participant, vous verrez apparaître une mention « renseignements supplémentaires requis » dans l'outil de suivi. Nous communiquerons avec vous directement par courriel sécurisé via le centre de messages du portail des employeurs.

Qui peut prendre sa retraite en ligne?

La plupart des participants qui ont activé leur compte Ma Pension peuvent utiliser *Ma retraite en ligne*. Ils pourront suivre l'évolution de leur processus de retraite une fois que vous aurez soumis leur demande de retraite par l'entremise du portail des employeurs.

Les participants ayant droit à une rente différée et les participants visés par la période de prolongation de la participation peuvent prendre leur retraite directement dans Ma Pension lorsqu'ils deviennent admissibles à la retraite.

Les participants qui ont accès à Ma Pension, mais qui n'ont pas activé leur compte ne pourront pas prendre leur retraite en ligne. Encouragez donc vos participants à activer leur compte dès aujourd'hui!

Qui ne peut pas prendre sa retraite en ligne?

Ma retraite en ligne ne sera pas disponible pour les participants suivants :

- **Employeurs dont les retraites ne sont pas administrées par le Régime des CAAT :**
Les participants qui n'ont pas accès à Ma Pension peuvent télécharger leurs documents relatifs à la pension à l'aide de S-Doc, mais ils n'auront pas accès aux fonctions de notification et de suivi de Ma Pension.
- **Retraites en cours :** Les participants dont la demande de retraite a été transmise avant le lancement de Ma Pension ne pourront pas faire de choix dans Ma Pension, mais ils pourront suivre l'évolution du processus à l'aide de l'outil de suivi.
- **Autres exceptions :**
 - Participants à la CR des CAAT
 - Participants du Québec
 - Participants ayant droit à des cotisations excédentaires
 - Participants dont les documents d'options ont été édités manuellement